



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Procès-Verbal de la séance du
Conseil Municipal du 30 janvier 2026

Points délibérés au cours de cette séance

2025-01	Désignation du/de la secrétaire de séance
2025-02	Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2025
2025-03	ONF : programme de travaux et d'exploitation
2025-04	Budget 2026 : analyse des recettes et dépenses 2025
2025-05	CHASSE : situation du locataire de chasse – commission 4C
2025-06	Éclairage du terrain de football : convention de financement avec le FCE
2025-07	Salle festive : rupture de contrat
2025-08	Lutte contre le frelon asiatique
2025-09	Projet de manifestation à Dossenheim
2025-10	Acceptation de don
2025-11	Délégations du Maire
2025-12	Rapport des commissions
2025-13	Divers

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Alfred INGWEILER, Maire
M. François SCHNELL, 1^{er} adjoint
Mme Myriam VIX, 2^{ème} adjointe
Mme Muriel ARON, M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN,
Mme Perrine LUDWIG, Mme Michèle PARISOT-MULLER, M. Stéphane POUVIL,
M. Nicolas STEPHAN, M. Patrick BLANCHONG

M. le Maire ouvre la séance et salue M. Frédéric ENGEL, technicien ONF de la commune qui vient présenter le programme des travaux et d'exploitation 2026.
Puis il liste les absents comme suit :

Absents :

Mme Céline PINTO qui donne procuration à Mme Myriam VIX
M. Benjamin BALTZLI qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

2026.01.30.01 - Désignation de la secrétaire de séance

Mme Perrine LUDWIG est désignée secrétaire de séance.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

2026.01.30.02 - Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

2026.01.30.03 - ONF : programme de travaux et d'exploitation

M. le Maire rappelle que les documents que va présenter M. ENGEL ont été transmis à l'ensemble des conseillers.

M. ENGEL fait le bilan de l'exploitation forestière de 2025. Il répond aux différentes questions et présente le programme d'exploitation et des travaux 2026.

M. le Maire soumet ces programmes aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Rend un avis favorable au programme des travaux et d'exploitation 2026 présentés par M. ENGEL et autorise M. le Maire à les signer ainsi que les devis correspondants.

Par ailleurs le technicien de l'ONF présente la proposition d'état d'assiette 2027. Celle-ci décrit les parcelles prévues au programme de coupes, celles hors programme, anticipées, reportées et supprimées.

Considérant cette présentation et vu le Code Forestier, la charte de la forêt communale et le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes listées pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation.

2026.01.30.04 - Budget 2026 : analyse des recettes et dépenses 2025

M. le Maire présente le tableau des dépenses et des recettes 2025 (investissement et fonctionnement). Il rappelle que les documents ont été remis à chaque conseiller.

Il rappelle aussi l'importance de cette analyse qui a pour but de faciliter l'élaboration du budget 2026 prévue lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Il passe en revue les lignes budgétaires nécessitant des commentaires et explications particuliers et répond aux questions.



2026.01.30.05 - CHASSE : situation du locataire de chasse – commission 4C

M le Maire explique l'évolution des deux baux. Il rappelle les dates des conventions de gré à gré passées avec M Robert ARBOGAST et la date de l'avenant de reprise des baux signé par M. Frédéric ARBOGAST suite au décès de son père, M. Robert ARBOGAST.

Il signale que M. Frédéric ARBOGAST n'a toujours pas fourni les cautions réglementaires prévues dans le cahier des charges type (article 10 - alinéa 2) soit 1,5 fois le montant du loyer. Ce manquement est constant malgré de nombreuses relances dont une par lettre recommandée avec AR.

Il dit que la situation n'est pas acceptable est motivable pour la résiliation des baux. Il explique la démarche pour résilier les baux et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à convoquer la commission communale consultative de la chasse (4C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à convoquer la commission 4C pour lui présenter le dossier.

2026.01.30.06 - Éclairage du terrain de football : convention de financement avec le FCE

L'inscription de ce point à l'ordre du jour avait pour but d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Après vérification, cette autorisation avait bien été donnée à M. le Maire lors de la délibération du 25 novembre 2025.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

2026.01.30.07 - Salle festive : rupture de contrat

M. le Maire explique que M. Pierre ERNENWEIN, domicilié au 39 rue des Chasseurs à Reichshoffen 67370, a souscrit un contrat de location et payé un acompte en date du 25 août 2025 pour la location de la salle festive prévue les 1 et 2 août 2026.

Le 20 novembre 2025 sa compagne a téléphoné en mairie pour annoncer l'annulation de cette réservation. Elle a indiqué que le mariage devait être avancé d'une semaine, sans en préciser la raison. Le planning de réservation de la salle festive ne permettait pas de donner suite à cette demande, vu que les réservations se font souvent plus d'une année à l'avance. Le motif avancé était très flou et variait et en tout cas ne peut être considéré comme un cas de force majeure.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Des échanges de courriels ont eu lieu. M. ERNENWEIN s'oppose à l'application du cautionnement de 1 000 € prévu en cas de désistement sans motif relevant de la force majeure.

Or, conformément à la convention la commune est en droit d'exiger cette somme afin de compenser la perte financière liée à l'impossibilité de relouer la salle à la date annulée.

Dans le cadre d'une démarche amiable, M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne facturer que la différence entre le montant dû (1 000 €) et l'acompte déjà versé (390 €) et de l'autoriser en conséquence à émettre un titre de recette de 610 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire, à titre exceptionnel, à établir un titre de recette d'un montant de 610 € à destination de M. ERNENWEIN.
- Autorise M. le Maire à entamer toutes démarches dans le cadre du règlement de ce dossier.

2026.01.30.08 - Lutte contre le frelon asiatique

M. le Maire informe du fléau que représente le frelon asiatique à pattes jaunes. Il s'attaque à la biodiversité et aux colonies d'abeilles avec les conséquences économiques et écologiques qui en découlent.

Une lutte est engagée pour l'éradiquer, ou du moins freiner son évolution.

Il signale que la Communauté des Communes du Pays de Saverne, appuyée par les apiculteurs, soutient cette lutte. Elle mettra à disposition des communes des pièges qu'elle financera.

Une communication et une sensibilisation actives sur le sujet sont également prévues. Un flyer a été conçu et remis aux conseillers.

Par ailleurs M. le Maire informe qu'un nid a été signalé en 2025 par un particulier de notre commune et détruit.

Pour contribuer à la lutte, il est vivement recommandé de signaler la présence des nids pour procéder à leur destruction.

Or cette destruction doit être réalisée par des spécialistes et **a un coût**.

M. le Maire estime que la commune a un rôle à jouer pour encourager les signalements et les destructions de nids.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Il propose une participation financière de la commune pour une destruction de nid de frelons asiatiques à hauteur de 50 % sur présentation d'une facture établie par une personne ou une société dûment habilitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge 50 % du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques sur présentation d'une facture émises par une personne ou une société dûment habilitée.

2026.01.30.09 - Projet de manifestation à Dossenheim

M. le Maire informe les conseillers qu'il a été contacté par l'association EMPREINTE 67 qui souhaite présenter sa candidature à la Fédération Française de Sports et Loisirs pour organiser le championnat de France de canitrail.

Cette manifestation qui devrait attirer 300 participants emprunterait le même trajet (ou une partie) que les « Montées du Daubenschlag », et par conséquent nécessite un accord de la commune.

Une discussion s'en est suivie. Il a été rappelé que la commune se doit de ne pas rajouter des effets perturbateurs nouveaux sur le domaine chassable même si cette préoccupation est prise en compte par l'organisateur. Par ailleurs, à l'instar des Montées du Daubenschlag, aucune retombée n'est envisagée ou envisageable pour notre commune qui n'en subirait que des conséquences négatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix :

- vu l'importance de la manifestation (300 participants)
- vu les effets néfastes envisageables sur le domaine chassable
- vu les autres éléments avancés dans la discussion

Décide d'émettre un avis défavorable à la demande de l'association EMPREINTE 67.

2026.01.30.10 - Acceptation de don

Comme chaque année, l'association des Donneurs de Sang a fait don d'un chèque de 200 € en soutien à la commune pour l'organisation de la fête des aînés.

Ce chèque ne pourra être encaissé sans une délibération du Conseil Municipal en ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

2026.01.30.11 - Délégations du Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- Subventions : les dossiers « Liegass » et « Eclairage du terrain de football » ont été retenus. Le montant des subventions n'est pas encore connu.
- Affaire MURSCH : point fait – il sera interjeté appel
- Nouveau banc : M. le Maire rappelle son idée de mise en place d'un banc sur le chemin « béton » qui mène de la D219 au pont franchissant la ligne LGV.
- Ciné Cubic : participation avec Myriam VIX - adjointe - à l'Assemblée Générale.
- Participation à l'Assemblée Générale de l'AASPE : la Présidente a vivement remercié la municipalité pour la belle collaboration vécue durant les 2 mandats de M. le Maire.
- **Prochaine réunion du CM** : M. le Maire fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 6 mars 2026 à **18h30**.

2026.01.30.12 - Rapport des commissions

Le carnaval des enfants du 24 février sera la dernière festivité avant la clôture du mandat actuel. Mme Myriam VIX rappelle la manifestation « Carnaval des enfants » et procède au recensement des conseillers disponibles.

2026.01.30.13 - Divers

- Présence de taupes au cimetière.
- Sortie à Lampertsloch du 1^{er} février 2026.
- Organisation de la permanence des élections à prévoir.

La séance a été close à 22h45.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

La secrétaire de séance : Mme Perrine LUDWIG

Le Maire
Alfred INGWEILER

François SCHNELL
1^{er} adjoint au Maire

Myriam VIX
2^{ème} adjointe au Maire

Céline PINTO
Conseillère Municipale

Muriel ARON
Conseillère Municipale

Benjamin BALTZLI
Conseiller Municipal

Excusée
Procuration donnée à
Mme Myriam VIX

Excusé
Procuration donnée à
M. Alfred INGWEILER

Jacky KUNTZ
Conseiller Municipal

Richard ROBERT
Conseiller Municipal

Sonia FROHN
Conseillère Municipale

Perrine LUDWIG
Conseillère Municipale

Michèle PARISOT-MULLER
Conseillère Municipale

Stéphane POUVIL
Conseiller Municipal

Nicolas STEPHAN
Conseiller Municipal

Patrick BLANCHONG
Conseiller Municipal